

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Ange-Gardien, qu'à sa séance ordinaire du 11 avril 2022, à 20 h, au 249, rue Saint-Joseph, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Agrandissement d'un bâtiment principal commercial

Nature et effet : Procéder à l'agrandissement d'un bâtiment principal commercial ne respectant pas la norme suivante :

- Marge de recul arrière de 7,80 m, au lieu de 10 m, tel que stipulé à l'article 6.2.1, faisant référence à l'annexe A, soit la grille des usages et des normes de la Zone 201, du Règlement de zonage 617-05;

Identification du site concerné : 85, route 235, lot 5 949 547 du cadastre du Québec.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ À ANGE-GARDIEN CE 22^e JOUR DE MARS
DEUX MILLE VINGT ET DEUX**

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Brigitte Vachon